

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 834

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 18

Après l'alinéa 36, insérer l'alinéa suivant :

« II *ter*. – À l'article L. 725-3-1 du code rural et de la pêche maritime, le mot :

« huitième »

est remplacé par le mot :

« neuvième »,

et le mot :

« neuvième »,

est remplacé par le mot :

« dixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement tirant les conséquences, dans le code rural et de la pêche maritime, des modifications apportées à l'article L. 133-4 du code de la sécurité sociale par les alinéas 12 à 14 de l'article 18.